

Nombre de Conseillers: **L'An deux mil dix-huit, le 4 mai à 20H30**  
En exercice : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de **VALEUIL**  
Présents : 08 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie  
Absents : 3 sous la présidence de **M. Pascal MAZOUAUD, Maire.**  
Votants : 08 Date de convocation du Conseil Municipal: 25/04/2018.

**Présents** : Mmes Corinne CHABOT, Sandrine PASSIGNAT, Sabine RIBEIRO, MM Albert BILY, Jean Claude CARTAUD, Christophe LASJAUNIAS, Pascal MAZOUAUD, Roger PEYRE.

**Absents excusés** : Maryline FAVREAU, Gilles BOUFFIER.

**Absent** : Marie Claude GIVON.

**Informations :**

Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11h devant le monument aux Morts. Le CM se réunira à 10h à la mairie pour la préparation.

Monsieur le Maire fait la synthèse de sa rencontre avec Monsieur le Trésorier le 23 avril dernier et le Sous-Préfet le jeudi 3 mai

Rappel / agenda Commune nouvelle :

- 16 mai : rencontres des conseils municipaux dans le cadre de la commune nouvelle
- 18 mai : rencontre des secrétaires de mairie dans le même objectif

Sabine RIBEIRO a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2018**

**1) TRAVAUX EN COURS et A PREVOIR :**

**Zéro phyto :**

Une rencontre avec les services départementaux est prévue lundi 7 mai pour faire le point sur nos méthodes et sur le diagnostic.

**2) URBANISME :**

**PLUi :**

Un conseil municipal dédié a eu lieu **jeudi 3 mai de 14h à 17h à Bourdeilles**. Roger PEYRE, Albert BILY et Corinne CHABOT qui ont participé à cette rencontre avec les services communautaires en font un compte-rendu.

**PCAET :**

La Communauté de communes Dronne et Belle a voté l'élaboration d'un PCAET sur son territoire en juin 2017 (voir à ce sujet le document, édité par l'ADEME, "Elus, l'essentiel à connaître sur le PCAET") et a conventionné avec le SDE24 pour une mission d'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET. Le bureau d'études Eco2Initiative, mandaté par le SDE24, nous accompagne ainsi depuis fin octobre 2017 et a réalisé un diagnostic énergétique de Dronne et Belle.

Afin de le présenter et de discuter des actions déjà mises en œuvre sur le territoire en matière de transition énergétique et des actions à mettre en œuvre qui impliqueraient nos collectivités, les élus sont invités à participer au **séminaire PCAET, qui se déroulera le 26 mai prochain de 9h à 12h** (le lieu sera communiqué ultérieurement).

**Transfert de la compétence Assainissement :**

Roger PEYRE a assisté à une réunion jeudi 26 avril concernant le transfert de la compétence assainissement à la CCDB.

Au cours de cette réunion, les compétences Assainissement collectif et Assainissement non collectif des communes ont été présentées.

Un rappel sur la méthodologie de l'étude du transfert de compétence a été fait et sur la mise en place du Comité de pilotage (élus communautaires, services de la CC, ATD, Maires concernés, Agence de l'Eau, DDT-Police de l'Eau, Trésorier...):

- Phase 1 (phase actuelle) : état des lieux technique, administratif et financier des services ASS, ANC et EP => Via collecte des données des services actuels – mise en évidence des forces et faiblesses,
- Phase 2 : définition du niveau de service souhaité, établissement d'un programme prévisionnel d'investissements et harmonisation des tarifs,
- Phase 3 : mise en œuvre effective du transfert de compétence (aspects organisationnels, définition des moyens techniques requis, traitement des aspects RH..... ).

### **3) VOIRIE ET CHEMINS :**

#### Appellation rues et numérotation habitations :

Sabine RIBEIRO fait la synthèse de la réunion du lundi 23 avril à St Aulaye, concernant les règles de normalisation des adresses.

La commune doit donc se positionner sur un accompagnement de l'ATD (payant), sachant que dans le cadre de la fusion avec Brantôme en Périgord, la convention à intervenir serait signée après la création de la commune nouvelle (pour ne pas multiplier les frais).

Pour l'achat des fournitures (plaques de rues et d'habitation), l'ATD serait assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un groupement d'achat.

#### Mise à disposition de la voirie communale :

Le PV de voirie est rédigé une nouvelle fois à la demande de la Trésorerie. Il a été transmis pour avis à la CCDB.

Le Conseil Municipal est favorable à la signature de ce document.

### **4) DELIBERATIONS :**

#### 1/ Redevances d'occupation du domaine public dues par :

Orange :

Domaine	Redevance 2016	Montant 2016	Redevance 2017	Montant 2017	Redevance 2018	Montant 2018
16,610 kms artères aériennes	51,74	859,40	50,74	842,79	52,38	870,03
3,522 kms artères en sous-sol	38,81	136,69	38,05	134,01	39,28	138,34
1,5 m <sup>2</sup> emprise au sol	25,87	38,81	25,37	38,06	26,19	0
Total		1 034,90		1 014,86		<b>1 008,37</b>

Enedis :

Pour Enedis, le montant de la redevance est de 203 € (contre 200 € en 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité et charge Monsieur le Maire d'émettre les titres de recette correspondant.

#### 2/ Règlement général sur la Protection des Données : nomination du Délégué à la Protection des données :

Le RGPD, ou Règlement général sur la protection des données, entrera en application le 25 mai 2018 dans tous les États membres de l'Union Européenne. Il doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique et a pour objectif de redonner aux citoyens le contrôle sur leurs données personnelles. Il induit donc de nouvelles obligations pour les entreprises qui doivent opérer d'importants chantiers internes pour répondre aux nouvelles normes. La réglementation impose que soit désigné, pour les autorités et les organismes publics, un délégué à la protection des données (DPD), qui aura pour rôle de vérifier la conformité du règlement européen avec les traitements mis en œuvre au sein de l'organisme et travailler avec les nouveaux outils de conformité (registre des traitements mis en œuvre, notification des failles de sécurité, certification des traitements, adhésion à des codes de conduite, études d'impact sur la vie privée...).

Néanmoins, si cette désignation est obligatoire, il est possible de mutualiser la fonction.

L'ATD 24 propose donc aux collectivités de mettre à disposition un délégué mutualisé dans le cadre d'une convention spécifique.

D'autre part, compte-tenu du projet de création d'une commune nouvelle, l'ATD propose que chaque commune concernée par la commune nouvelle délibère et qu'une convention commune soit signée, permettant aux communes d'être la légalité jusqu'à la fin de l'année. Une seule contribution financière serait exigée d'un montant de 1 000 € (au lieu de 300 € par commune si signature individuelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette nomination.

### 3/ Renouvellement ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie souscrite l'année dernière est arrivée à échéance.

Cependant, le Crédit Agricole a émis un avis défavorable au renouvellement ; des demandes ont été faites auprès de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts et de la Banque Postale. Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Trésorier sont informés de cette situation, et nous accompagnent sur ce dossier.

Il est proposé de reconduire la ligne de trésorerie ou de la remplacer par un crédit amortissable sur 36 ou 48 mois, selon ce qui nous semblera le mieux pour la collectivité, après conseil de M. le percepteur.

Le CM autorise Monsieur le Maire à reconduire la ligne de trésorerie ou à la remplacer par un crédit amortissable sur 36 ou 48 mois.

Une nouvelle rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet est programmée.

### 4/ Don à la commune :

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite faire un don à la commune d'un montant de 3 000 €, comme indiqué au budget.

Le CM accepte cette proposition et remercie Monsieur le Maire.

### 5/ Modification des horaires de la secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de présence de la secrétaire de mairie.

Le CM est favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire d'étudier les solutions les plus avantageuses pour la commune et l'agent.

## **Demandes d'avis**

### A1/ Paiement de la taxe foncière :

Le Code des Impôts fixe le seuil de paiement dématérialisé obligatoire à 1 000 € en 2018 puis 300 € en 2019. Les débiteurs publics ont, comme les autres redevables, l'obligation de régler par un moyen de paiement dématérialisé (prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne sans signature préalable d'une convention tripartite (ordonnateur directeur - comptable public local) les avis d'impôt, et plus généralement ceux de TF qui excèdent 1 000 €.

Il est recommandé de privilégier l'adhésion au prélèvement mensuel ou à l'échéance plutôt que le paiement en ligne (saisie des numéros de facture pour chaque échéance contrairement au contrat d'adhésion au prélèvement mensuel ou à l'échéance qui est reconduit tacitement chaque année).

L'adhésion au prélèvement mensuel ou à l'échéance est effectuée par le comptable public en charge de la gestion du débiteur public. Cette adhésion peut s'opérer en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) par l'espace « grand public », à partir du numéro fiscal du débiteur public et du numéro de facture de l'avis ou par envoi du contrat d'adhésion au CPS dont le débiteur public relève.

L'ordonnateur doit au préalable signer un courrier faisant office de bulletin d'adhésion au prélèvement mensuel ou à l'échéance autorisant le comptable public à procéder à l'adhésion.

M. LECHEVALIER nous propose d'adhérer à ce dispositif en lui adressant un courrier.

Le CM est favorable cette proposition et charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur le Trésorier.

### A2/ Demande d'explication sur les variations de dotations 2018 :

L'association des Maires Ruraux de France nous a transmis un projet de courrier à transmettre aux préfets pour les interroger sur les variations de la baisse des dotations et le manque de visibilité des élus locaux.

Chaque élu (ayant une adresse mail) a été destinataire du mail de l'association.

Le CM prend acte de cette information.

### A3/ Motions votées par le Conseil Départemental de la Dordogne :

Le Conseil Départemental de la Dordogne dans sa séance du 30 mars dernier a voté deux motions relatives :

- au budget de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- à l'abaissement de la limitation de vitesse sur les routes.

Le CM prend acte de ces motions, dont les revendications ont été largement relayées.

## **5) COMPTES-RENDUS, REUNIONS ET COMMISSIONS :**

### CCDB :

Jean Claude CARTAUD présente brièvement la réunion concernant les votes des budgets à laquelle il a participé.

### SMDE :

Roger PEYRE fait une synthèse de la réunion à laquelle il a participé concernant les budgets, les travaux, et les projets.

Il invite le CM à prendre connaissance lors d'une prochaine réunion du rapport concernant le prix et la qualité de l'eau, de façon à délibérer sur ce sujet.

#### **6) QUESTIONS DIVERSES :**

##### Jury d'assises :

Le tirage au sort aura lieu le lundi 28 mai à 10h à Mareuil.

Jean Claude CARTAUD participera à cette réunion.

##### Location salle des fêtes :

La salle des fêtes est louée pour un anniversaire (18 ans) d'un jeune d'une commune voisine.

De façon tout à fait exceptionnelle, la famille nous demande si nous pourrions appliquer le tarif dit « résident de la commune ».

Le CM émet un avis favorable à cette demande par 1 abstention, 1 voix contre et 6 voix pour.

##### Agenda :

- 8 mai : cérémonie à 11h
- 8 mai : randonnée cyclo touristique organisée par l'Amicale Laïque l'Etoile de Saint Astier
- 13 mai : randonnée VTT et pédestre de l'Amicale Laïque de Paussac Saint Vivien.
- 16 mai : réunion des conseils municipaux à Cantillac à propos de la commune nouvelle
- 18 mai : rencontre des secrétaires de mairies à Brantôme à propos de la commune nouvelle
- 3 juin : BVB

##### Cérémonie du 11 novembre

Réfléchir à la cérémonie pour le centenaire (véhicules militaires, etc.)

Prochaine réunion de conseil : le 1<sup>er</sup> juin.

Après le classique tour de table et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.